

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage : 30 janvier 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 30 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2024 - Budget Principal

A.R. Télétransmission  
Sous Préfecture  
069 200 040 590 00016  
30 janvier 2024

\*\*\*\*\*

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le VINGT QUATRE JANVIER

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RONZIERE.

**PRÉSENTS** : BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LIEVRE Gaëtan, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel, DESMULES Marielle.

**ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS** : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à RONZIERE Pascal), ESPASA Christophe (pouvoir à LIEVRE Patrick), FROMENT Benoit (pouvoir à PARLIER Frédérique), LICI Vassill (pouvoir à DUPIT Emmanuel), MOULIN Didier (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), PHULPIN Patrick (pouvoir à REIX Marie-Laure), PORTIER Alexandre (pouvoir à MANDON Olivier), TROUVE Michel (pouvoir à DUMONTET Jean-Pierre).  
AKSU GIRISIT Keziban, AURION Rémy, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GLANDIER Martine, GUIDOUM Kamel, LUTZ Sophie, RAVIER Thomas, SEIVE Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. Monsieur Patrick LIEVRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif 2024 conforte la mise en œuvre du plan de mandat avec un triple objectif :

- Accélérer l'effort d'investissement pour concrétiser les engagements inscrits au plan de mandat, notamment sur la réponse aux enjeux du développement économique, de préservation de l'environnement et de performance énergétique de l'habitat ;
- Conforter les grands équilibres financiers en augmentant l'épargne pour assurer le financement des projets d'investissement engagés ;
- Continuer à apporter le meilleur service au moindre coût aux habitants pour préserver leur pouvoir d'achat.

Au budget principal 2024, c'est ainsi un volume de 73,1 millions d'€ de dépenses qui est proposé avec 51,6 millions d'€ en fonctionnement et 21,4 millions d'€ en investissement, dont 18,2 millions d'€ consacrés aux dépenses d'équipement.

Dans le même temps, conformément aux orientations budgétaires, la CAVBS reste vigilante aux équilibres financiers, en poursuivant la progression de l'épargne engagée depuis trois ans, avec une épargne portée à 5,1 millions d'€ en 2024 (4,07 millions d'€ en 2023) pour assurer la capacité de financement des investissements.

Avec + 4,7 %, les dépenses de fonctionnement proposées progressent de façon modérée, bénéficiant d'une réduction des coûts des fluides, des économies réalisées sur la consommation d'énergie, d'une baisse des dépenses informatiques après une première étape de modernisation des outils de travail des agents réalisée en 2023, et de la stabilisation des effectifs après le renforcement des services réalisé ces trois dernières années.

Ces marges de manœuvre ainsi dégagées permettent de redéployer des crédits pour conforter et développer l'action, avec notamment :

- Le déploiement du tri à la source, de la collecte et de la valorisation des biodéchets, dont la généralisation est attendue en 2024 et la poursuite des réflexions sur les modalités de collecte dans l'hypercentre urbain notamment ;
- Le renforcement des actions conduites en matière d'aide à la transition énergétique avec l'élargissement du dispositif d'aides aux particuliers, copropriétés et petit tertiaire pour la rénovation énergétique de l'habitat ;
- La mise en œuvre d'actions de soutien au secteur économique, conduites en partenariat avec les chambres consulaires, objet de conventions passées en 2023 et à intervenir sur 2024 ;
- La mise en œuvre d'actions nouvelles sur les volets de l'agriculture, du développement durable et de l'habitat : partenariats qui seront finalisés sur 2024 avec la chambre d'agriculture ; engagement, avec les communes, d'actions pour l'accompagnement à la gestion durable des espaces publics ou le développement de la nature en ville notamment ; accompagnement des communes sur les secteurs à enjeux (volet habitat).

A noter également que le budget de fonctionnement prévoit des crédits supplémentaires pour l'exploitation du centre aquatique Le Nautille, et l'entretien du patrimoine notamment routier. Il répond également aux besoins d'organisation matérielle des services dans l'attente de la livraison du futur siège.

Les recettes de fonctionnement progressent sous l'effet de la croissance des recettes fiscales et notamment du fait de l'ajustement de la fiscalité affectée à la collecte et au traitement des déchets.

Ce secteur a connu une progression conséquente des dépenses ces dernières années en lien avec la progression de la population et l'entrée en vigueur de nouvelles lois sur le tri et la collecte sélective des déchets. L'harmonisation des taux entre les 18 communes a été achevée en 2023. Pour couvrir le coût du service en progression, et accompagner notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets, il est proposé de porter le taux de la TEOM à 6,35 % en 2024 (5,97% en 2023).

La progression des recettes de fonctionnement s'établit ainsi à + 8 %, intégrant une recette exceptionnelle de 880 000 € attendue au titre de la clôture de la ZAC d'Épinay. La section de fonctionnement dégage un excédent de 5,9 M d'€

L'épargne, approchée hors boni de liquidation de la ZAC d'Épinay (élément exceptionnel), se fixe ainsi à 5,1 millions d'euros contre 4,07 millions d'€ en 2023.

Recettes

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en €	Variation BP 2024/ BP 2023 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	390 970	415 000	24 030	6,1%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 813 280	6 102 570	289 290	5,0%
73 IMPOTS ET TAXES	16 079 000	17 337 000	1 258 000	7,8%
731 FISCALITE LOCALE	17 996 210	19 536 000	1 539 790	8,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 426 990	12 952 909	525 919	4,2%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	386 121	1 213 800	827 679	214,4%
78 REPRISES SUR PROVISIONS	279 740	63 000	-216 740	-77,5%
<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>53 372 311</b>	<b>57 620 279</b>	<b>4 247 968</b>	<b>8,0%</b>

Dépenses

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en €	Variation BP 2024/ BP 2023 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 025 929	9 401 125	375 196	4,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 340 745	18 500 876	1 160 131	6,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 457 544	11 756 439	298 895	2,6%
022 DEPENSES IMPREVUES	200 000	0	-200 000	-100,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 979 581	11 694 928	715 347	6,5%
66 CHARGES FINANCIERES	225 200	251 000	25 800	11,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000	15 000	11 000	275,0%
68 PROVISIONS	66 161	17 704	-48 457	-73,2%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>49 299 160</b>	<b>51 637 072</b>	<b>2 337 912</b>	<b>4,7%</b>

Résultat Fonctionnement	4 073 151	5 983 207
Dont Boni de liquidation ZAC EPINAY		-880 000

<b>EPARGNE</b>	<b>4 073 151</b>	<b>5 103 207</b>	<b>1 030 056</b>	<b>25,3%</b>
----------------	------------------	------------------	------------------	--------------

Avec 18,23 millions d'€ de dépenses d'équipement proposés, le budget d'investissement 2024 porte également l'ambition de conforter et accélérer les actions sur les axes stratégiques du plan de mandat :

- Poursuite des actions économiques notamment pour la construction de Beau Parc, avec, outre la participation versée au concessionnaire, l'ouverture de crédits pour acquérir diverses parcelles et répondre aux enjeux de préservation du foncier agricole ;
  - La montée en charge et l'élargissement des aides à la rénovation énergétique de l'habitat ;
  - La poursuite du projet urbain de Belleruche ;
- Enfin, la CAVBS poursuivra les projets engagés, notamment la rénovation du futur siège, la création d'un nouvel EAJE et la construction d'un nouveau bâtiment à l'Escale, pour lesquels l'engagement des travaux est attendu en 2025.

A noter également un effort particulier pour le gros entretien du patrimoine bâti de l'Agglomération qui passe de 1,38 M d'€ en 2023 à 1,7 millions d'€ en 2024, et notamment en matière de rénovation énergétique (représentant 38 % des dépenses d'entretien proposées).

	BP 2023	BP 2024
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
EMPRUNT - REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	1 195 000	1 196 500
EMPRUNTS - REMBOURSEMENTS PROVISOIRES	1 830 000	1 601 000
DEPENSES IMPREVUES	200 000	
COMPTES DE TIERS -DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - DEPENSES PROPRES VILLEFRANCHE SUR SAONE	1 218 000	450 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT	13 494 514	18 229 958
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 937 514</b>	<b>21 477 458</b>

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
EMPRUNTS - RAPPEL REMBOURSEMENTS PROVISOIRES	1 830 000	1 601 000
PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATION	500 000	500 000
FCTVA	1 300 000	1 800 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 322 018	698 450
COMPTES DE TIERS -DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - REMBOURSEMENT VILLEFRANCHE SUR SAONE	1 218 000	450 000
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 170 018</b>	<b>5 049 450</b>

<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>-11 767 496</b>	<b>-16 428 008</b>
--	--------------------	--------------------

EPARGNE BRUTE	4 073 151	5 103 207
BONI DE LIQUIDATION ZAC Epinay		880 000

<b>EMPRUNT DE L'EXERCICE</b>	<b>7 694 345</b>	<b>10 444 801</b>
------------------------------	------------------	-------------------

Compte tenu des recettes d'investissement attendues, l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget 2024 s'établit à 10 444 801 € et sera sans doute ajusté à la baisse lors de la reprise du résultat 2023.

Sous l'hypothèse d'un volume d'emprunt de 10,4 millions (avant reprise du résultat), et compte tenu d'une épargne en progression, la capacité de désendettement de la CAVBS resterait fin 2024 proche de 3 ans, loin des seuils de vigilance.

	31.12.2023	31.12.2024
Encours de la dette	5 745 827	15 094 822
Epargne brute		5 103 207
Capacité de désendettement prévisionnelle (en année)		3

A mi-mandat, c'est ainsi un budget en progression qui est proposé pour 2024 pour continuer à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants, favoriser le dynamisme économique et l'attractivité du territoire, préserver et valoriser l'environnement, tout en veillant aux équilibres financiers pour conforter les marges de manœuvre et continuer à investir.

Le détail du budget soumis au vote du conseil communautaire est présenté ci- après.

## **I- La section de fonctionnement :**

### **I-1 - Recettes totales de fonctionnement : 58 100 279 €.**

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en €	Variation BP 2024/ BP 2023 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	390 970	415 000	24 030	6,1%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 813 280	6 102 570	289 290	5,0%
73 IMPOTS ET TAXES	16 079 000	17 337 000	1 258 000	7,8%
731 FISCALITE LOCALE	17 996 210	19 536 000	1 539 790	8,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 426 990	12 952 909	525 919	4,2%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	386 121	1 213 800	827 679	214,4%
78 REPRISES SUR PROVISIONS	279 740	63 000	-216 740	-77,5%
<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>53 372 311</b>	<b>57 620 279</b>	<b>4 247 968</b>	<b>8,0%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000	480 000	10 000	2,1%
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 842 311</b>	<b>58 100 279</b>	<b>4 257 968</b>	<b>7,9%</b>

### **I-1-1- Recettes réelles de fonctionnement : 57 620 279 € (+ 8 % par rapport au BP 2023)**

Comme indiqué précédemment, la progression des recettes de fonctionnement tient pour partie à l'intégration du boni de liquidation de la ZAC d'Épinay. En dehors de cet élément, les recettes progressent de 6,3 % par rapport au budget primitif 2023.

La progression intègre également la nécessaire hausse de la TEOM pour répondre aux enjeux nouveaux sur ce secteur.

### **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 6 102 570 € (+ 5 %)**

Les recettes de la petite enfance (CAF et famille) représentent 63 % des produits des services et sont prévues en hausse de 6,6%, sous l'effet de la hausse de la PSU, du taux d'occupation attendu et de la perception du fonds d'innovation (158 666 € pour 2024), dont la CAVBS est lauréate, et visant à soutenir les territoires accélérateurs du déploiement du service public de la petite enfance.

Les produits des services comprennent également les refacturations de charges de personnel des budgets annexes, également en progression.

Seules les recettes de vente de matériaux collectés (secteur collecte et traitement des ordures ménagères) sont estimées à la baisse compte tenu de la baisse attendue des cours de revente (-25 %).

### **Chapitres 73 et 731 : Impôts et taxes : 36 873 000 € (+ 8,2 % par rapport au BP 2023)**

Les ressources fiscales restent la principale recette de l'agglomération (64% des recettes de fonctionnement), et enregistrent une dynamique adossée à l'inflation et à l'évolution prévisionnelle du PIB.

Cette dynamique sera ralentie en 2024 par rapport à 2023.

Les recettes fiscales sont en effet adossées soit à la revalorisation nominale des bases (+ 3,9 % contre 7,1 % en 2023), à laquelle s'ajoute la revalorisation physique estimée à + 0,2%, soit à la croissance de la TVA constatée au niveau national, dont l'évolution anticipée est de 4,5 % (+ 3,7 % en 2023).

La taxe d'enlèvement des déchets ménagers dispose d'un statut particulier dans la mesure où elle a pour objet de couvrir le coût du service rendu.

La TEOM est en effet destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, aux dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, et à une quote-part du coût des directions ou services transversaux centraux de la collectivité, qui peut être regardée comme ayant été directement exposée pour le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Compte tenu de l'évolution des coûts, la TEOM ne couvre aujourd'hui plus la totalité du coût du service.

Il est ainsi proposé une augmentation de la recette pour couvrir le coût, via une augmentation du taux de la TEOM qui passerait ainsi de 5,97 % à 6,35 % (+ 6,4 %).

Du fait de la revalorisation forfaitaire attendue des bases par l'Etat (+ 3,9 %) et de la progression physique (+0,7 %), le produit de TEOM se fixerait à 7,011 millions d'€.

Comme c'est le cas depuis le début de la mandature, il est proposé de ne pas augmenter les taux des autres recettes fiscales (CFE, taxe foncière ou taxe d'habitation sur résidences secondaires).

L'évolution des ressources fiscales de budget à budget est la suivante :

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024 / BP 2023
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX (FB, FNB, THRS)	9 535 000	10 105 000	6,0%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 292 000	1 380 000	6,8%
73114	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	472 000	456 000	-3,4%
731721	TAXE DE SEJOUR	200 000	250 000	25,0%
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	6 163 000	7 011 000	13,8%
73136	TAXE GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)	334 210	334 000	-0,1%
731	FISCALITE LOCALE	17 996 210	19 536 000	8,6%

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024 / BP 2023
73221	FNGIR	692 000	692 000	0,0%
7328	REVERSEMENT FRACTION DU VERSEMENT MOBILITE	570 000	600 000	5,3%
7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	6 402 000	7 245 000	13,2%
7351	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA TFPB et TAXE d'HABITATION	8 415 000	8 800 000	4,6%
73	IMPOTS ET TAXES	16 079 000	17 337 000	7,8%

<b>TOTAL FISCALITE</b>		<b>34 075 210</b>	<b>36 873 000</b>	<b>8,2%</b>
------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------

#### **Chapitre 74 : Les dotations et participations : 12 952 909 € (+ 4,2% par rapport au BP 2023)**

Les dotations et participations progressent de + 4,2 %, sous l'effet des dispositions de la loi de finances pour 2024 relatives à la DGF et de la progression des subventions attendues par la CAVBS sur les actions conduites.

- **La dotation globale de fonctionnement de l'agglomération : 9 705 184 € (+ 2 %)**

Comme indiqué à l'occasion du rapport d'orientation budgétaire, la CAVBS, dont la dotation d'intercommunalité spontanée est supérieure à la dotation versée, verra cette dotation progresser de 20 % en 2024 (au lieu de 10%), tandis que la baisse de la dotation de compensation est estimée à -1,5 % par rapport à 2023.

Libellé	BP 2023	BP 2024	variation BP 2024 / BP 2023
Dotations d'intercommunalité des EPCI	1 204 800	1 443 500	19,8%
Dotations de compensation des EPCI	6 388 500	6 300 000	-1,4%
DGF	7 593 300	7 743 500	2,0%

- **Les compensations fiscales de l'Etat : 2 372 000 € (+ 7,7%),**

Il est à noter que l'Agglomération contribuera, en 2024, à l'ajustement des concours encadrés de l'Etat aux collectivités locales par une baisse de la DCRTP, « variable d'ajustement » qui était épargnée depuis 2020, et dont la baisse est estimée à - 6,7 %.

Les autres compensations restent indexées soit à l'évolution nominale attendue des bases soit à celle attendue de la TVA au niveau national.

Libellé	BP 2023	BP 2024	variation BP 2024 / BP 2023
D.C.R.T.P	503 551	470 000	-6,7%
ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECON. TERRITORIAL	1 652 300	1 850 000	12,0%
ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	46 100	52 000	12,8%
COMPENSATION DE FISCALITE	2 201 951	2 372 000	7,7%

**- Les subventions et participations : 1 657 009 € (+ 17,4%)**

Elles correspondent au soutien des partenaires sur les actions conduites par la CAVBS, notamment sur le secteur de la collecte et du traitement des ordures ménagères (éco participation et fonds vert), de l'habitat, du développement durable et de l'agriculture ou encore pour les actions du contrat de ville, qui progressent suite à l'intégration du CIAS au sein des services de la CAVBS.

SECTEURS	BP 2023	BP 2024	variation BP 2024 / BP 2023
CULTURE	292 729	278 529	-4,9%
SPORT	30 058	33 787	12,4%
CONTRAT DE VILLE	10 000	185 350	1753,5%
MOBILITE	44 000	49 000	11,4%
HABITAT	47 500	92 500	94,7%
DEVELOPPEMENT DURABLE - AGRICULTURE	0	25 300	
RENOVATION URBAINE	221 629	165 543	-25,3%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	765 000	827 000	8,1%
EAUX PLUVIALE			
TOTAL	1 410 916	1 657 009	17,4%

S'ajoutent la perception de la DGD transport (92 000 €) par la CAVBS, autorité organisatrice de la mobilité, qui est reversée au SYTRAL, ainsi que la participation de la région au titre des transports scolaires (1 028 400 €).

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 1 213 800 €**

Ce chapitre enregistre cette année une progression (+ 827 000 €) sous l'effet :

- de l'inscription du boni de liquidation de la ZAC d'Epinais, dont l'achèvement est prévu en 2024 (880 000 €)
- de l'inscription de loyers supplémentaires pour l'occupation de parcelles acquises sur la ZAC de Beau parc (55 000 €)

A noter la suppression des avances au CIAS, intégré dans les services de la CAVBS (-90 000 €)

**Chapitre 78 : Reprise sur provisions : 63 000 €**

La CAVBS a provisionné en 2023 une somme de 66 161 € pour faire face aux risques identifiés. Ces risques ne se sont pas réalisés. Les provisions constituées sont donc reprises à hauteur de 63 000 €.

**I-1-2- Recettes d'ordre budgétaire : 480 000 €**

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues, et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

**I-2-Dépenses totales de fonctionnement : 58 100 279 €**

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en €	Variation BP 2024/ BP 2023 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 025 929	9 401 125	375 196	4,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 340 745	18 500 876	1 160 131	6,7%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 457 544	11 756 439	298 895	2,6%
022 DEPENSES IMPREVUES	200 000	0	-200 000	-100,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 979 581	11 694 928	715 347	6,5%
66 CHARGES FINANCIERES	225 200	251 000	25 800	11,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000	15 000	11 000	275,0%
68 PROVISIONS	66 161	17 704	-48 457	-73,2%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>49 299 160</b>	<b>51 637 072</b>	<b>2 337 912</b>	<b>4,7%</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 043 151	3 563 207	1 520 056	74,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 500 000	2 900 000	400 000	16,0%
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 842 311</b>	<b>58 100 279</b>	<b>4 257 968</b>	<b>7,9%</b>

### **I-2-1-Dépenses réelles de fonctionnement : 51 637 072 € (+ 4,7 % par rapport au BP 2023)**

Comme indiqué précédemment, la progression des dépenses de fonctionnement reste contenue. Les crédits ouverts ont été fléchés sur les actions nouvelles contribuant à répondre aux enjeux du territoire, notamment en matière d'économie, de transition écologique, développement durable et d'habitat.

Les différents postes évoluent ainsi comme suit :

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 9 401 125 € (+ 4,2 % par rapport au BP 2023)**

La finalisation de certaines actions et des conditions de marchés favorables permettent de libérer des marges et déployer les crédits sur des actions nouvelles, tout en contenant la croissance des charges à caractère général à + 4,2 % par rapport au budget 2023.

La baisse des prix du marché de fourniture d'électricité conclu fin 2022 et les économies réalisées en matière de consommation permettent en effet de réduire les crédits ouverts à ce titre de - 46 % par rapport au BP 2023 (- 283 000 €), et, après les efforts réalisés en 2023, les besoins en matière informatique sont réduits en 2024 (- 35 %, soit -563 000 €).

Les crédits sont ainsi fléchés :

- Pour partie sur l'entretien du patrimoine (avec notamment une progression des crédits ouverts pour l'entretien des terrains et bâtiments (+ 135 810 €, + 24 %), l'entretien de la voirie (+ 108 700 €, soit + 41 %), et répondre aux besoins des services dans l'attente de la livraison du futur siège (avec l'inscription de crédits pour la location de locaux et anticiper l'engagement des travaux du futur siège (160 000 €) ;
- Et pour partie sur le **déploiement de nouvelles actions**, priorisant le développement durable, la transition énergétique et l'habitat, notamment :
  - **Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées** : avec le déploiement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets et l'étude de l'évolution de la collecte en hypercentre de Villefranche-sur-Saône ;
  - **Transition énergétique** : avec l'élargissement des dispositifs adoptés en 2022, notamment l'accompagnement de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour les aides la transition énergétique pour le petit tertiaire ou l'ouverture plus large aux copropriétés, la poursuite de divers diagnostics nécessaires à l'établissement du plan d'action (étude qualité de l'air dans les crèches, bilan GES).  
Les crédits de fonctionnement dédiés à la transition énergétique progressent de 60 % par rapport au budget 2023.
  - **Développement durable et agriculture** : le budget prévoit notamment des actions pour la gestion durable des espaces, favoriser la nature en ville, la restauration des continuités écologiques, et la poursuite de diagnostic pour la mise en place de la stratégie et du plan d'action en matière



d'agriculture.

Les crédits déployés vers ces secteurs sont doublés, avec une progression de + 55 000 €.

- **Volet habitat** : avec l'engagement du volet habitat du futur PLUiH, en particulier l'accompagnement des communes sur les secteurs à enjeux, une étude pré-opérationnelle sur le centre-ville de Villefranche et sur la sédentarisation des gens du voyage. Le budget du secteur habitat est ainsi doublé également.

### **Chapitre 12 : Charges de personnel et assimilées : 18 500 876 € (+ 6,7 % par rapport au BP 2023)**

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, après trois années de renforcement des moyens humains des services, les effectifs seront stabilisés en 2024, hors ajustement ponctuels et intégration du personnel du CIAS au sein des effectifs de l'Agglomération.

Dans le cadre du transfert du personnel du CIAS, quatre créations de postes ainsi que le recours à des vacataires (6 à 8 personnes, pour l'animation de clubs langage en période scolaire notamment), sont ainsi prévues au budget 2024, pour un total de 421 000 €.

En dehors de ces créations de postes, l'ajustement sera limité à 5,7%, de façon à répondre :

- Aux dépenses incompressibles liées à des mesures statutaires et réglementaires définies au plan national : hausse du nombre de point d'indice, revalorisation du SMIC et des cotisations CNRACL, revalorisation de la filière médico-sociale, glissement vieillesse technicité, dépenses supplémentaires estimées à un total de 585 100 € (+ 3, 4 % par rapport au budget primitif 2023).
- Aux orientations et choix de la collectivité, concernant les avancements de grades et la revalorisation du régime indemnitaire (environ 200 000 €), ainsi que les effets dits reports des créations de postes non pourvus fin 2023, ou pourvus seulement en cours d'année 2023 (195 000 €).

A noter que les charges de personnel dites assimilées, correspondant notamment à des prestations divers (intervention du garage municipal de la commune de Villefranche, du service d'archives du centre de gestion, etc.) sont estimées à la baisse, passant de 188 375 € en 2023 à 123 116 € en 2024.

### **Chapitre 014 : Atténuations de produits : 11 756 439 € (+ 2,6 % par rapport au BP 2023)**

Les atténuations de produits correspondent aux reversements de fiscalité effectués par la CAVBS et comprennent :

- **Les attributions de compensation de fonctionnement** versées aux communes.

Il est rappelé que la convention de mutualisation intervenue entre la CAVBS et la ville de Villefranche-sur-Saône prévoit une refacturation de la part des dépenses de fonctionnement du service commun due par la ville via une minoration de son attribution de compensation.

Au titre de l'exercice 2024, la contribution prévisionnelle de la commune au titre du service commun est estimée à 1 787 417 € (1 907 900 € en 2023). Le montant définitif de cette participation sera établi au vu du compte administratif 2024 et régularisé en une fois en 2025.

Pour 2024, les attributions sont ainsi provisoirement fixées à 10 476 689 €, comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Attributions de compensation de fonctionnement</b>
Arnas	296 290
Blacé	155 269
Cogny	73 999
Denicé	100 795
Gleizé	501 608
Jassans-Riottier	525 756
Lacenas	131 414
Le Perréon	165 897
Limas	377 262
Montmelas-Saint-Sorlin	23 496
Rivolet	76 233
Salles-Arbuissonnas-en Beaujolais	102 380
Saint-Cyr-le-Chatoux	3 531
Saint-Étienne-des-Oullières	238 069
Saint-Julien	59 360
Vaux-en-Beaujolais	55 464
Villefranche-sur-Saône	7 589 866
	Soit AC Initiale
	9 377 283
	Moins refacturation cout DSI 2024 prévisionnel
	-1 787 417
<b>TOTAL</b>	<b>10 476 689</b>

Afin de faire face aux coûts des charges transférées dans le cadre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie, et éventuellement de transferts autres qui pourraient être décidés en cours d'année, une enveloppe provisionnelle de 237 000 € est inscrite au budget 2024.

- **La contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) : 930 000 €.**

Cette contribution dépend de la richesse relative du territoire, et, pour la part laissée à l'Agglomération, du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Une progression conséquente est attendue, notamment sous l'effet de l'augmentation du CIF.

Pour 2024, le prélèvement au titre du FPIC est ainsi estimé à 930 000 € (830 000 € au BP 2023)

- **Le reversement de la taxe de séjour collectée pour le département : 25 000 €.**

Il correspond à 10 % de la taxe collectée et enregistre une progression associée à celle du produit attendu de la taxe de séjour.

Par ailleurs, une provision de 87 750 € est constituée pour faire face à d'éventuels dégrèvements ou à des corrections de fiscalité qui pourraient intervenir après connaissance de l'évolutions définitive de la TVA au niveau national.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 1 169 184 € (+ 6,5% par rapport au BP 2023)**

Ce chapitre de dépenses intègre notamment les indemnités de fonction des élus, les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (en progression de + 296 100 €), ainsi que les subventions et participations versées par la CAVBS aux différents partenaires.

Ces subventions et participations s'établissent 10 624 728 €, en progression de 3,6 % par rapport au BP 2023 (+ 365 831 €), progression liée essentiellement à l'exploitation du centre aquatique le Nautille ainsi qu'au

déploiement des partenariats dans les secteurs agricole et économique.

A noter que l'enveloppe relative aux actions du contrat de ville est stable, toutes choses égales par ailleurs. La variation de budget à budget est en effet la seule conséquence de la réintégration du CIAS au sein des services de la CAVBS, qui entraîne la suppression des subventions qui lui étaient versées précédemment, avec, pour corollaire, l'intégration du coût des actions dans le budget général.

BENEFICIAIRE	BP 2023	BP 2024
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	112 319	149 526
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN- participation fonctionnement	5 400	5 400
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN- participation financement Port		35 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (Geoparc)	74 879	74 753
DESTINATION 70 (Vélo route Via Saona)	5 000	5 000
OFFICE DE TOURISME	407 810	475 000
ESPACE NATUREL SENSIBLE LANDES DU BEAUJOLAIS	13 370	15 000
CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS Rhône Alpes - ESPACE NATUREL SENSIBLE - Marais de Boistray	5 930	6 000
CHAMBRE d'AGRICULTURE - Renouveau des générations en Beaujolais	5 365	20 000
COR - projet agro environnemental et climatique- Beaujolais vert élargi	2 000	1 000
REGION - Plan beaujolais- (plan de relance économique du vignoble Beaujolais)	18 000	18 000
Conventions à intervenir secteur agricole	5 000	10 000
SUBVENTION BUDGET ANNEE ECONOMIE	300 000	300 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil	3 100	3 069
MISSION LOCALE	62 000	62 000
RESEAU ENTREPRENDRE	4 000	4 000
INITIATIVE BEAUJOLAIS	15 000	15 000
ADIE		3 500
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT - Actions partenariales de soutien aux entreprises artisanales	20 500	13 000
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - Actions partenariales de soutien aux entreprises		40 000
Appel à projets - animation commerciale des centres bourgs		4 500
EPTB SAONE DOUB	16 584	18 035
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	298 000	296 316
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT d'AZERGUES	5 951	6 208
SIAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et environ)	38 100	39 000
SYTRAL MOBILITE	1 911 400	1 911 400
SDMIS	1 145 000	1 194 682
SDIS de l'Ain	120 000	122 127
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU RHONE	7 500	15 000
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	3 824 000	3 753 400
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour public scolaire)	25 000	25 000
CC SAONE BEAUJOLAIS -(multi accueil ODENAS)	22 000	8 000
CC PIERRES DOREES (P'tits Bouchons)		20 000
CRECHE LA VILLA SUZANNE	114 524	114 525
CRECHE L'ILE AUX ENFANTS	165 941	165 941
CRECHE LES P'TITS LOUPS	88 524	88 524
AGIVR IME Les Grillons /Camps en Beaujolais	6 350	6 350
CIAS (Avance de trésorerie)	90 000	*
CONTRAT DE VILLE ET COHESION SOCIALE (détail infra)	465 350	411 200
CADETS DE LA GENDARMERIE	1 500	1 500

\* Internalisation du CIAS

BENEFICIAIRE	BP 2023	BP 2024
CENTRE CULTUREL (Festival des nouvelles voix)	130 000	130 000
CENTRE CULTUREL (subvention exceptionnelle - Nouvelles voix anniversaire des 20 ans)		20 000
HIPPOTOUFER (Festival des Dindes Folles- biannuel)		6 000
L'AUTRE CINEMA	8 500	8 500
CHEMIN DES ARTS (Denicé)	1 500	1 500
BIENNALE EN BEAUJOLAIS		1 500
Fanfare Le Perréon (centenaire)		3 000
LA VAGUE DES LIVRES	1 500	1 500
DES LIVRES ET DES HISTOIRES (action semaine littéraire)		1 500
Ribambelles - action semaine littéraire		1 000
ASSOCIATION MUSICALE INTERCOMMUNALE	12 500	12 000
LES CONCERTS DE L'AUDITORIUM	15 000	15 000
VILLA HISPANICA	2 500	3 000
HANGAR 717	3 000	3 000
AICAR	3 000	5 000
GRAIN DE POESIE	1 500	1 500
LILY Kamikaz	2 000	
Sou des Ecoles de St Etienne des Oullières	1 750	
Sou des écoles de Rivolet	1 750	
RECREA- LE NAUTILE	634 000	918 762
BEAUJOLAIS RUNNERS	30 000	30 000
TOUR DU BEAUJOLAIS Organisation	5 000	5 000
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>10 258 897</b>	<b>10 624 728</b>

Les subventions proposées dans le cadre du contrat de ville et de la cohésion sociale sont stables (hors effet périmètre lié à l'intégration du CIAS au sein des services) :

Association	Actions	Budget 2023	Budget 2024
<b>Améliorer la maîtrise du français</b>			
Croix Rouge	Alphabétisation, lutte contre l'illettrisme	5 000	5 000
Mille et Une	Cours d'apprentissage de la langue française dans les quartiers prioritaires	11 000	11 000
Lecture et Partage	Parler, lire, écrire pour une bonne insertion sociale	4 000	4 000
AMIH	Lien entre les populations par l'enseignement du français	5 000	5 000
Ass Formation Ingénieria	Coordination linguistique	6 500	8 000
<b>Remettre les parents au cœur du processus éducatif</b>			
CIAS	Programme de Réussite Educative	30 000	0
CIAS	Accompagnement à la parentalité	24 150	0
Agora	Animation parentalité	5 000	8 000
<b>Devenir acteur de sa vie</b>			
Forma-Tic	Accompagnement ateliers numériques	5 000	5 000
Croix rouge	Inclusion numérique	2 500	0
Ville de Villefranche	Numérisez-vous	2 500	0
Mille et Une	Citoyenneté, promotion des valeurs de la République	3 000	3 000
<b>Orientation: améliorer l'accès aux services publics</b>			
PIMMS/Maison France Services	Point Informations Média Multi Services	17 000	17 000
Le mas	Médiation et aide aux victimes	14 000	14 000
IREPS69/ADES du Rhône	Prévention contre les addictions	2 500	0
Tous Cap	Activités sportives et culturelles pour personnes en situation de handicap mental	0	2 000
<b>Appui à la vie associative</b>			
Olympique de Belieroché	Sports et quartiers à Belieroché	2 400	2 800
Racing Club Béligny	Sports et quartiers à Béligny	2 800	2 800
	Fonds de Développement Local et actions d'animations NPRU	21 000	21 000
<b>Ouverture des QPV à la ville et rencontres intergénérationnelles</b>			
Agora	Prévention 12/17 ans	5 000	5 000
Concerts de l'auditorium	Elle est re-belle ma tour récits de vie aux murs de Béligny	7 000	0
Centre culturel de Villefranche	Les fourmis dans les mains de nos quartiers	0	3 000
<b>Favoriser un meilleur suivi dans le temps des personnes</b>			
TRANSIT	Accompagnement renforcé des salariés et aide au loyer	55 000	55 000
AIDE	Brigade de vacataires	115 000	74 000
ABRI	ACI (ateliers chantiers d'insertion)	18 000	18 000
OASIS	Recyclerie	16 000	16 000
<b>Mobilité</b>			
Innovation et Développement	Auto école associative	10 000	0
Apprentis d'Auteuil	Mob and Go		11 000
<b>Hébergement</b>			
OASIS	Hébergement nuits passagers	5 500	5 500
OASIS	Lieu d'accueil destiné aux femmes avec ou sans enfants	10 000	10 000
FNDSA	Accueil de jour	5 000	5 000
Sauvegarde 69	LA HALTE, hébergement temporaire	20 000	18 000
GIP MVS du Rhône	Structura de gestion de la demande d'hébergement du Rhône	4 000	4 000
CCAS Villefranche	Antenne locale du GIP MVS	20 000	20 000
Foyer L'accueil	Dispositif de mise à l'abri-femmes victimes de violence	11 500	12 000
	Appel à projets - Engagements quartiers 2030		46 100
	<b>TOTAL</b>	<b>465 350</b>	<b>411 200</b>

### **Chapitre 66 : Charges financières : 251 000 € (+11,5 % par rapport au BP 2023)**

Les intérêts de la dette sont estimés à 251 000 €, intégrant les charges estimées de la dette inscrite au budget 2024.

### **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 15 000 €**

Une enveloppe de 15 000 € est ouverte sur chapitre pour d'éventuelles charges exceptionnelles à intervenir en cours d'année (annulation de titres sur exercice antérieur).

### **Chapitre 68 : Provisions pour risques et charges : 17 704 €**

L'article R2321-2 du CGCT précise que des provisions doivent être constituées de façon à faire face aux risques connus.

Une provision de 17 704 € est ainsi proposée, correspondant aux risques suivants :

- Contentieux pour refus d'attribution de créneaux horaires dans les gymnases communautaires pour la saison 2022/2023 : 3 000 €
- Demande de prise en charge des frais d'expertise à la suite de travaux de voirie à Cogny (infiltrations d'eau cave) : 13 974 €
- Créances non recouvrées depuis plus de deux ans, provisionnées à hauteur de 15 % des sommes dues, selon les éléments transmis par le trésorier : complément à hauteur de 730 € de la provision constituée (161 €) (concernent principalement les recettes du secteur de la petite enfance).

### **I-2-2-Dépenses d'ordre budgétaire : 6 463 207 €**

Les dépenses d'ordre budgétaire sont des opérations strictement comptables qui n'emportent pas de décaissement. Elles correspondent aux dotations aux amortissements (2 900 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (3 563 207 €).

Elles trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

## **II -La section d'investissement**

Le détail de la section d'investissement est le suivant :

### **II-1 Recettes totales d'investissement : 22 107 458 €.**

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en €	Variation BP 2024/ BP 2023 en %
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	500 000	500 000	0	
10 FCTVA	1 300 000	1 800 000	500 000	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 322 018	698 450	-623 568	-47%
4582 RECETTES POUR COMPTE DE TIERS (REBOURSEMENT DE VILLEFRANCHE SUR SAONE (DS1))	1 218 000	450 000	-768 000	-63%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 094 345	10 444 801	2 750 456	39%
16 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT (rappel sur remboursement provisoire)	1 830 000	1 601 000	-229 000	-13%
<b>Total RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 864 363</b>	<b>15 494 251</b>	<b>1 629 888</b>	<b>12%</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 043 151	3 563 207	1 520 056	74%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 500 000	2 900 000	400 000	16%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	150 000	50 000	50%
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 507 514</b>	<b>22 107 458</b>	<b>3 599 944</b>	<b>19%</b>

### **Recettes réelles d'investissement de l'exercice : 15 494 251 €**

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

- le produit de la cession du bâtiment dit « la Glacière » situé à Gleizé, estimé à 500 000 € a minima ;
- le FCTVA : adossé à la prévision relative aux dépenses d'équipement, le FCTVA est estimé à 1 800 000 €,

- les subventions d'investissement attendues : 698 450 €
- le remboursement des dépenses de la DSI effectuées pour le compte de la commune de Villefranche-sur-Saône : 450 000 € ;
- l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget, avant reprise du résultat 2022 : 10 444 801 €,
- une ouverture de crédit pour optimisation de la gestion de la dette : 1 601 000 €, nécessaire au rappel de l'emprunt remboursé provisoirement en cours d'année. Ces remboursements provisoires permettent d'optimiser la charge de la dette, par réduction des intérêts sur la fraction du capital remboursé en cours d'année.

### **Recettes d'ordre d'investissement : 6 613 207 €**

Ces recettes correspondent au virement de la section de fonctionnement (3 563 207 €) et dotations aux amortissements de l'exercice (2 900 000 €), auxquels s'ajoutent les dépenses d'ordre d'investissement pour traitement des opérations patrimoniales (150 000 €).

- Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à **22 107 458 €**

### **II-2- Dépenses d'investissement : 22 107 458 €.**

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en €	Variation BP 2024/ BP 2023 en %
020 DEPENSES IMPREVUES	200 000	0	-200 000	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 195 000	1 196 500	1 500	0%
16 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT (remboursement provisoire)	1 830 000	1 601 000	-229 000	-13%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 058 596	0	-1 058 596	-100%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	240 000	0	-240 000	-100%
4581 DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS (DEPENSES DIRECTION SYS. INFORMATION PROPRES A	1 218 000	450 000	-768 000	-63%
<b>OPERATIONS</b>	<b>12 195 918</b>	<b>16 229 958</b>	<b>5 034 040</b>	<b>49%</b>
<b>Total DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 937 514</b>	<b>21 477 458</b>	<b>3 539 944</b>	<b>20%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000	480 000	10 000	2%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	150 000	50 000	50%
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 507 514</b>	<b>22 107 458</b>	<b>3 599 944</b>	<b>19%</b>

### **Les dépenses réelles d'investissement : 21 477 458 €**

Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : il est estimé à 1 196 500 €
- L'ouverture de crédits pour optimiser la gestion de la dette : 1 601 000 €, pour permettre le remboursement provisoire d'emprunt revolving et optimiser la charge des intérêts.
- Les dépenses de la DSI effectuées pour le compte de la commune de Villefranche-sur-Saône : 450 000 €

Il est rappelé que la M57 n'autorise l'ouverture de crédits pour dépenses imprévues que par des autorisations de programme, sans crédits de paiement.

Il est ainsi proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 200 000 € au titre des dépenses imprévues d'investissement.

- Les dépenses d'équipement :



Il est rappelé que dans l'objectif de moderniser et d'optimiser la gestion financière de la collectivité, et conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 29 novembre dernier, la CAVBS a décidé, à compter de 2024, de gérer l'ensemble des dépenses d'investissement en autorisation de programme, à l'exception de la dette et des travaux sous mandat (dépenses informatiques d'investissement pour le compte de la commune de Villefranche-sur-Saône).

Cette gestion, dont les modalités sont précisées dans le règlement budgétaire et financier, permettra de fluidifier et d'optimiser l'exécution financière des projets d'investissement.

Elle permet en effet de ne pas faire supporter au budget primitif d'un exercice l'ensemble des dépenses pluriannuelles, mais seulement la dépense à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme sont ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Cette gestion permet de supprimer les « restes à réaliser » en investissement (engagements non soldés de l'exercice), et en conséquence de prévoir le seul emprunt nécessaire au strict besoin lié aux dépenses réalisées.

Elle assure également une continuité dans la réalisation des projets : les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ouverte peuvent, jusqu'à l'adoption du budget de l'année suivante, être mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Dans le cadre de la généralisation de la gestion sous autorisation de programme, les chapitres opérations d'investissement ont été revisités pour une meilleure lisibilité des actions conduites.

Ainsi, une opération globale « travaux sur bâtiments communautaire » (opération 24001) a été créée, regroupant l'ensemble des crédits ouverts pour le gros entretien et l'amélioration des bâtiments, y compris les « travaux de mise en accessibilité » et « travaux d'amélioration énergétique », rapprochés des bâtiments concernés.

Les attributions de compensation versées aux communes, ainsi que les éventuelles subventions versées aux budgets annexes sont regroupées sous l'opération « solidarité territoriale ».

De même, dans le cadre de la transition vers une gestion de la section d'investissement sous autorisation de programme, la CAVBS mettra fin au dispositif des restes à réaliser. Les crédits relatifs aux engagements non soldés 2023 (engagements non mandatés) sont inscrits en crédits de paiement 2024, et représentent environ 1,8 millions.

Le périmètre des autorisations de programme couvre celui des opérations (chaque autorisation de programme couvre un chapitre opération d'investissement).

Pour 2024, il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme suivantes :

	Année de création	Durée	Autorisation de Programme	crédit de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024
<b>AP "récurrentes" :</b>					
AP24001 TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	2024	2 ans	2 337 890	1 721 840	616 050
AP24002 MOBILIER MATERIEL	2024	2 ans	475 000	401 200	73 800
AP24003 ETUDES DEPLACEMENTS	2024	2 ans	80 000	70 000	10 000
AP24004 SIGNALÉTIQUE JALONNEMENT	2024	2 ans	117 572	117 572	0
AP24005 TRAVAUX SUR BERGES - RISQUE INONDATION	2024	2 ans	80 000	70 000	10 000
AP24006 SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE	2024	2 ans	105 000	105 000	0
AP24007 STRATEGIE FONCIERE	2024	2 ans	320 000	266 000	54 000
AP24008 BASSIN ZAE	2024	2 ans	60 000	59 000	1 000
<b>AP Action/ mandat :</b>					
AP24101 PARTENARIAT ECONOMIQUE	2024	3 ans	172 038	57 346	114 692
AP24102 SOLIDARITE TERRITORIALE (AC ET ANNEXES)	2024	3 ans	1 803 750	1 001 250	802 500
AP24103 MATERIEL ET EQUIPT INFORMATIQUE ET DE TELECOM.	2024	3 ans	1 295 900	675 900	620 000
AP24104 COVDITURAGE	2024	3 ans	279 000	179 000	100 000
AP24105 PATRIMOINE REMARQUABLE DE NOS COMMUNES	2024	3 ans	400 000	200 000	200 000
AP24106 PLAN LOCAL DE L HABITAT _ PLH	2024	3 ans	205 650	165 650	40 000
AP24107 PLAN LOCAL D URBANISME _ PLU	2024	3 ans	840 000	740 000	100 000
AP24108 ACTIONS BIODIVERSITE	2024	3 ans	45 000	15 000	30 000
AP24109 ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	2024	3 ans	400 600	350 600	50 000
AP24110 VEHICULES	2024	3 ans	258 000	182 000	76 000
AP24112 COLLECTE TRI ET VALORISATION DES DECHETS	2024	3 ans	2 793 200	1 103 200	1 690 000
<b>AP de projet :</b>					
AP24201 AMENAGEMENT DARSE EAUX PLUVIALES	2024	2 ans	50 000	50 000	0
AP24202 AMENAGEMENT GRANDS MOULINS	2024	2 ans	1 739 500	1 215 000	524 500
AP24203 CREATION LOCAL ARCHIVES	2024	2 ans	1 320 000	120 000	1 200 000

Les autorisations de programme existantes sont, ou inchangées, ou révisées par prolongation et / ou augmentation de leur montant, comme suit :

	Année de création	Durée	Autorisation de Programme initiale	Autorisation de Programme actualisée	crédit de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024	Crédits de paiements antérieurs (réalisés et CP prévus 2023)
<b>AP Action/ mandat :</b>							
AP2203 TRAVAUX DE VOIRIE HORS ZAE <i>Prolongation d'un an - Augmentation montant de l'AP</i>	2022	5 ans	4 000 000	5 000 000	1 000 000	2 005 212,83	1 994 787,17
AP2204 TRAVAUX DE VOIRIE EN ZAE <i>Prolongation d'un an - Augmentation montant de l'AP</i>	2022	5 ans	1 520 000	1 900 000	800 000	862 210,77	237 789,23
AP23002 AIDES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGET <i>Augmentation du montant de l'AP</i>	2023	4 ans	1 200 000	2 469 000	789 000	1 380 000,00	300 000,00
AP2207 PLAN VELO <i>Inchangée</i>	2022	4 ans	2 701 000	2 701 000	574 000	456 567,62	1 670 432,38
AP1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL <i>Inchangée</i>	2023	4 ans	992 500	992 500	232 000	560 500	200 000
<b>AP de projet :</b>							
AP1432 EXTENSION MUSEE DU PRIEURE <i>Prolongation d'un an - Augmentation montant de l'AP</i>	2021	6 ans	1 700 000	2 500 000	80 000	2 351 296	68 704
AP2210 L ESCALE - (NOUVEAU BATIMENT) <i>Augmentation du montant de l'AP</i>	2023	4 ans	1 924 500	2 550 000	150 000	1 787 500	612 500
AP1908 BEAU PARC <i>Augmentation du montant de l'AP</i>	2021	6 ans	4 972 000	6 912 000	2 973 000	1 997 000	1 942 000
AP1909 AIRE D ACCUEIL GENS DU VOYAGE <i>Prolongation d'un an - Montant Inchangé</i>	2021	6 ans	2 500 000	2 500 000	200 000	2 150 000	150 000
AP2107 CREATION D UNE SECONDE DECHETERIE <i>Prolongation d'un an - Montant Inchangé</i>	2021	6 ans	1 800 000	1 800 000	150 000	1 500 000	150 000
AP1514 RENOVATION URBAINE DE BELLEFROCHE <i>Prolongation de 5 ans- Montant inchangé</i>	2018	15 ans	18 229 598,30	18 229 598,30	1 436 400	15 181 049,02	1 612 149,28
AP1524 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES <i>Inchangée</i>	2019	6 ans	720 000	720 000	270 000	0	450 000,00
AP2110 CREATION EAJE <i>Inchangée</i>	2021	6 ans	2 583 378	2 583 378	150 000	2 233 378	200 000,00
AP2002 FUTUR SIEGE <i>Inchangée</i>	2021	6 ans	16 528 066	16 528 066	560 000	13 599 999,58	2 368 066,42

Enfin, deux autorisations de programmes existantes ne portent pas de crédits de paiement 2024. Elles seront clôturées lors de l'approbation du compte administratif 2023. (l'AP 1488 est incluse dans les nouvelles AP ouvertes tandis que l'AP 1911 est achevée).

	Année de création	Durée	Autorisation de Programme	crédit de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024	Crédits de paiements antérieurs (réalisés et CP prévus 2023)
AP1488 VEHICULES ET BENNES A ORDURES MENAGERES	2023	4 ans	935 000	0	0	110 000
AP1911 SYNDICAT MIXTE BORDELAN	2019	5 ans	250 000	0	0	250 000

**Ainsi, les crédits de paiement proposés pour 2024 s'élèvent à 18 229 958 € (budget 2023 : 13,494 Millions).**

Comme indiqué précédemment, l'investissement proposé couvre l'ensemble des axes du plan de mandat, et conforte notamment l'action en matière de collecte, tri et valorisation des déchets, de transition écologique - avec notamment l'augmentation des aides à la rénovation énergétique de l'habitat- ainsi que l'amélioration énergétique des bâtiments.

Libellé	BP 2023	Crédits de paiement 2024
TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS	1 828 346	4 245 346
TERRITOIRE D'EQUILIBRE CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 114 088	4 472 450
TERRITOIRE A FORTE IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMONIALE	235 600	335 000
TERRITOIRE ENGAGE DANS DE NOUVELLES MOBILITES	3 374 000	2 623 000
TERRITOIRE INNOVANT POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES	1 239 260	859 460
TERRITOIRE DE TALENTS	924 000	1 073 380
TERRITOIRE FEDERATEUR DANS LA REDUCTION DES FRACTURES TERRITORIALES	310 470	1 436 400
AUTRES : PATRIMOINE/ MATERIEL SERVICES	2 367 500	2 183 672
SOLIDARITE TERRITORIALE (AC ET ANNEXES)	1 001 250	1 001 250
<b>TOTAL</b>	<b>13 394 514</b>	<b>18 229 958</b>

Le détail des crédits de paiement ouverts pour l'année 2024 est le suivant. (NB : le budget 2023 est présenté selon la nouvelle architecture des opérations, à des fins de comparaison avec le budget 2024 proposé).

N° OPERATION	LIBELLE OPERATION	BP 2023	Crédits de paiement 2024	CONTENU
1908	BEAU PARC	1 026 000	2 973 000	Participation ZAC, acquisitions foncières
1911	SYNDICAT MIXTE BORDELAN	50 000	0	Participation en fonctionnement
24101	PARTENARIATS ECONOMIQUES	57 346	57 346	déploiement des actions conventions et participation haut débit Jassans
24202	AMENAGEMENT GRANDS MOULINS	695 000	1 215 000	travaux de renforcement du pont Route de Tarare, sécurisation des silos, finalisation démolition
	<b>TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS</b>	<b>1 828 346</b>	<b>4 245 346</b>	
24007	STRATEGIE FONCIERE	146 000	266 000	Etudes (stratégie foncière, Raqualification quartier gare de Villefranche, Friche Le Perréon, Création/extension ZAE Rurale, Quartier de la gare, etc).
24107	PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	260 000	740 000	Finalisation du PLUH
1450	PROGRAMME D INTERET GENERAL	200 000	232 000	Subventions amélioration habitat privé
23002	AIDES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	300 000	789 000	Subventions amélioration habitat privé (Eco pass)
24001	LOCAUX COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	0	40 000	
24106	PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	133 088	165 650	Etude de préfiguration urbaine sur le quartier de Baligny, solde sur aide à la construction de logements sociaux
24109	ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	200 000	350 600	Etude de faisabilité et d'optimisation financière - installation de panneaux solaires sur des équipements communautaires
1524	SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	180 000	270 000	Définition du programme de travaux
24005	TRAVAUX SUR BERGES- RISQUES INONDATION	20 000	70 000	Etude risque inondation sur ouvrages
24008	BASSINS ZAE	0	59 000	Travaux
24201	AMENAGEMENT DANSE EAUX PLUVIALES	50 000	50 000	
24108	ACTIONS BIODIVERSITE	0	15 000	Mise en place d'un fonds "Haie"
2107	CREATION D UNE SECONDE DECHETERIE	150 000	150 000	Etude et acquisition terrain
24112	COLLECTE, TRI ET VALORISATION DES DECHETS	860 000	1 103 200	Déploiement du tri et de la collecte des biodéchets, acquisitions de deux camions benne
24001	DECHETERIE	15 000	67 000	Renouvellement contrôle d'accès
24006	SCHEMA DIRECTEUR IMMOB. ET ENERGETIQUE	80 000	105 000	Finalisation et études complémentaires
	<b>TERRITOIRE D'EQUILIBRE CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>2 134 088</b>	<b>4 472 450</b>	
1432	EXTENSION MUSEE DU PRIEURÉ	67 000	80 000	Finalisation étude de faisabilité
24001	MUSEES	68 600	23 000	travaux entretien et création d'une escape Room
24001	CONSERVATOIRE	0	32 000	travaux entretien
24105	PATRIMOINE REMARQUABLE DE NOS COMMUNES	100 000	200 000	Soutien projets des communes (2 projets)
	<b>TERRITOIRE A FORTE IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMONIALE</b>	<b>235 600</b>	<b>335 000</b>	
2203	TRAVAUX DE VOIRIE HORS ZAE	1 000 000	1 000 000	
2204	TRAVAUX DE VOIRIE EN ZAE	700 000	800 000	
2207	PLAN VELO	1 534 000	574 000	Poursuite aide à l'acquisition, étude voie du Tacot, finalisation voie bleues
24003	ETUDES DEPLACEMENTS	70 000	70 000	
24104	COVOITURAGE	70 000	179 000	Aménagement de Parking Relais sur Arnas et Glairé, signalétique et aménagement des parkings
	<b>TERRITOIRE ENGAGE DANS DE NOUVELLES MOBILITES</b>	<b>3 374 000</b>	<b>2 623 000</b>	
1509	AIRE D ACCUEIL GENS DU VOYAGE	150 000	200 000	
2110	CREATION EAJE	200 000	150 000	
24001	CRECHES INTERCOMMUNALES	563 260	316 100	notamment, aménagement d'un RPEI à la source Verte à Jassans
24001	CIMETIERE	221 000	143 360	Aménagements
24001	RESIDENCE LE CEP	105 000	50 000	participation entretien du bati
	<b>TERRITOIRE INNOVANT POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES</b>	<b>1 239 260</b>	<b>859 460</b>	
2210	L'ESCALE- NOUVEAU BATIMENT	612 500	150 000	
24001	COMPLEXE SPORTIF ESCALE	185 000	658 530	Amélioration énergétique (éclairage des terrains d'entraînements)
24001	NAUTILE	82 500	65 400	amélioration accueil (Ombrage)et gros entretien
24001	TENNIS	15 000	144 250	Refecton des terrains intérieurs, amélioration énergétique (éclairage LED)
24001	STADE DE FOOT	29 000	55 260	
	<b>TERRITOIRE DE TALENTS</b>	<b>924 000</b>	<b>1 079 380</b>	
1514	RENOVATION URBAINE DE BELLEROCHÉ	310 470	1 436 400	Participation et conduite d'opération
	<b>TERRITOIRE FEDERATEUR DANS LA REDUCTION DES FRACTURES TERRITORIALES</b>	<b>310 470</b>	<b>1 436 400</b>	
2002	FUTUR SIEGE	200 000	560 000	
24001	ATELIER	0	27 900	Création d'un atelier pour le service bâtiment
24001	AUTRES BATIMENTS		100 000	
24002	MOBILIER, MATERIEL	238 700	401 200	
24004	SIGNALÉTIQUE JALONNEMENT	80 000	117 572	
24103	MATERIEL ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DE TELEPHONIE	1 010 800	675 900	
24110	VEHICULES	38 000	183 000	
24203	CREATION LOCAL ARCHIVES	0	120 000	
24001	SECURISATION ACCES BATIMENTS (2023 NON VENTILE PAR BATIMENT)	100 000	0	
	<b>AUTRES : PATRIMOINE/ MATERIEL SERVICES</b>	<b>2 367 500</b>	<b>2 183 672</b>	
24102	SOLIDARITE TERRITORIALE (AC ET ANNEXES)	1 001 250	1 001 250	
	<b>TOTAL</b>	<b>13 494 516</b>	<b>18 729 958</b>	

Le total des crédits de paiement 2024 proposé au titre des travaux sur bâtiments communautaires (opération 24001) s'élève à 1 721 840 € (contre 1 384 360 € en 2023), avec 38 % des crédits orientés vers des travaux d'amélioration énergétique :

N° sous opération	Libellé sous Opération	BP 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
2400101	COMPLEXE SPORTIF ESCALE	185 000	658 530	368400
2400102	NAUTILE	82 500	65 400	10 000
2400103	TENNIS	15 000	144 250	8 250
2400104	STADE DE FOOT	29 000	55 200	
2400105	MUSEES	68 600	23 000	
2400106	CONSERVATOIRE	0	32 000	
2400107	CRECHES INTERCOMMUNALES	563 260	316 100	77000
2400108	DECHETERIE	15 000	67 000	80 000
2400109	LOCAUX COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	0	40 000	
2400110	ATELIER	0	27 000	
2400111	CIMETIERE	221 000	143 360	12 400
2400112	RESIDENCE LE CEP	105 000	50 000	
2400113	AUTRES BATIMENTS		100 000	
2410114	GYMNASE DE LIMAS			60000
1 906	SECURISATION ACCES BATIMENTS (2023 NON VE	100 000	0	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 384 360</b>	<b>1 721 840</b>	<b>616 050</b>

**Dépenses d'ordre d'investissement : 630 000 €**

Ces dépenses comprennent l'amortissement des subventions reçues par la Communauté d'Agglomération (480 000 €) ainsi que les opérations patrimoniales (150 000 €).

- Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi à 22 107 458 €.

\*\*\*\*

Le budget proposé engage, en cette période de mi-mandat, des moyens conséquents et croissants pour la mise en œuvre du plan de mandat.

Orienté vers les enjeux d'avenir et les besoins du territoire, il poursuit et conforte l'action engagée, tout en consolidant les équilibres financiers.

Vu :

- L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire du 29 novembre 2023 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 29 novembre 2023 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 3 voix contre :

**Article 1 :** d'approuver le budget primitif principal 2024, intégrant les autorisations de programme comme ci-dessus présentées.

Pascal RONZIERE  
Président

